

D 2022 28 03 034

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 28 Mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 22 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, H. GRANGE, J. DAZIN, P. GUINOT, V. KRYK, G. MASRARI, M. FOURNIER, M. GALLET, D. GANNE, Y. DUMAS, C. BIOLAY, M. CHALENDAR

Absents : C. TOWNSEND, M. GRENIER,

Absents excusés: Michèle GALLET, M. LAPTEVA, J-M. PALINIEWICZ, F. KHIAR, A. HERRING

Procurations : Michèle GALLET à M. GALLET, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, F. KHIAR à G. MASRARI,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

16. Foncier – Convention d'implantation et d'autorisation d'un terrain privé pour la mise en place d'un conteneur semi enterré – 170 route de Genève (Promotion immobilière Carré d'or)

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la délivrance d'un permis de construire pour deux collectifs, 170 rue de Genève, Pays de Gex Agglo souhaite passer une convention avec le promoteur pour l'installation d'un conteneur semi enterré pour la collecte des ordures ménagères.

Considérant que ces équipements seront utilisés par les résidents de la promotion immobilière, mais seront également ouverts aux résidents du voisinage.

Considérant que si la commune se porte signataire de cette convention tripartite, la parcelle dédiée à ces équipements pourra être rétrocédée à la commune, si elle le souhaite.

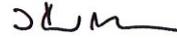
Cette promotion immobilière étant sur une zone de grand passage (RD 1005), Monsieur le Maire propose de signer cette convention, pour se laisser la possibilité, dans l'intérêt de la salubrité publique, d'intégrer ces conteneurs semi enterrés sur le domaine public.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer la convention tripartite entre Pays de Gex Agglo, le promoteur et la commune pour l'implantation d'un conteneur semi enterré pour les ordures ménagères 170 route de Genève.

Fait à Ornex, le 1^{er} avril 2022

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 1^{er} avril 2022
Affiché le : 1^{er} avril 2022

Jean-François OBEZ
MAIRE


Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.